



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

COM : Mayotte

Question écrite n° 44016

Texte de la question

M. Abdoulatifou Aly interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de la langue arabe à Mayotte. En effet, les caractéristiques culturelles et géographiques de Mayotte, dont la grande majorité de la population appartient à la religion musulmane, plaident pour une prise en compte de cet enseignement à la hauteur des besoins et des attentes. Aussi lui serait-il reconnaissant de bien vouloir lui indiquer le nombre de postes de professeurs certifiés et agrégés en arabe créés et/ou pourvus dans le vice-rectorat de Mayotte durant ces trois dernières années et de lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour augmenter sensiblement l'effectif de ce personnel afin de répondre aux besoins exprimés dans ce territoire.

Texte de la réponse

Les recrutements des enseignants du second degré se font dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés en fonction des besoins résultant du nombre de départs en retraite, des prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que des éventuelles évolutions pédagogiques. Concernant la discipline de langue arabe, les recrutements, ces trois dernières années, ont été maintenus à des niveaux supérieurs aux besoins. En effet, afin de maintenir des débouchés à la filière de formation universitaire correspondante, 4 postes à l'agrégation et 5 postes aux CAPES ont été ouverts chaque année depuis 2006. En juin 2009, au plan national, on dénombre 59 enseignants en sureffectif. En outre, c'est par le biais du mouvement inter-académique que les lauréats des concours sont affectés dans chaque académie, en fonction des possibilités d'accueil estimées pour chacune d'entre elles mais également en fonction des demandes formulées par les candidats recrutés. Ainsi, en ce qui concerne Mayotte, 6 professeurs de langue arabe y ont été affectés, au total pour les rentrées scolaires 2007 et 2008 alors qu'un seul enseignant a quitté ce territoire dans le cadre de la mobilité. Sur ces deux dernières rentrées, le potentiel d'enseignement a ainsi progressé grâce à l'affectation de 5 professeurs supplémentaires. Par ailleurs, la gestion des affectations des enseignants de Mayotte diffère de celle des académies de la métropole. Alors que ces académies peuvent couvrir leurs besoins d'enseignement par l'affectation des néo-titulaires sortant d'IUFM, les entrées pour Mayotte, comme pour les académies d'outre-mer, sont dépendantes des vœux d'affectation formulés par les enseignants. Ainsi en 2008, l'implantation d'un poste supplémentaire dans la discipline « arabe » avait été prévu pour le vice-rectorat de Mayotte, mais faute de demande d'affectation le poste est resté vacant.

Données clés

Auteur : [M. Abdoulatifou Aly](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44016

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2230

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11433